

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des voies navigables
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 73 42 22
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2022-SEVAD-CH-OC004bis

Rennes, le 20 mai 2022

Objet : Fermeture du chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature au Chef de la subdivision Blavet – Canal de Nantes à Brest;

Considérant que des travaux pour la pose de la nouvelle conduite d'exhaure d'eau brute entre le puits de la prise d'eau et le site de l'usine d'eau actuelle, biefs de Châteauneuf et Bizernig, doivent être réalisés du 30/05/2022 au 10/06/2022 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive droite, entre l'accès au halage en face du restaurant bief 219 Châteauneuf et l'écluse de Boudrac'h sur la commune de Châteauneuf du Faou est interdit à tous les usagers la première semaine du chantier.

Du 30 mai au 3 juin 2022

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'Entreprise TOULGOAT ainsi qu'une déviation.

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de CHATEAUNEUF DU FAOU

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Chef de la subdivision
Blavet – Canal de Nantes à Brest

Loïg LE CALLONNEC

Plan de fermeture du chemin de halage du 30 mai au 3 juin 2022 biefs 219 Chateaneufet 218

Bizernig

-  Fermeture
-  Déviation

